



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R

M

I

***22113164***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

12 SEP. 2022DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0819 306 045**

Nom

(en entier) : **PROXI VILLAGE N°1**(en abrégé) : **PROXI**Forme légale : **SAFS**Adresse complète du siège : **Av. Reine Astrid, 1 - 1440 Wauthier-Braine****Objet de l'acte : Nominations et mandat du commissaire aux comptes**

Extrait de l'assemblée générale ordinaires du lundi 27 juin 2022

Point 5 .Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale réunie en séance du 27/06/2022, a désigné en tant que commissaires aux comptes pour la période 2022-2024, Mesdames Céline Arnaud et/ou Catherine Saey, représentantes de la société RSM Belgium, dont le siège d'exploitation est situé, rue Antoine de Saint-Exupéry 14 6041 Gosselies, n° 0436.391.122.

Les émoluments annuels sont fixés à 1.250 € htva. Ce mandat s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2024.

Point 6. Démission, non renouvellement de Mandat(s) et admission d'administrateur(s),

Nomination de Monsieur Benoît Logé comme membre de l'assemblée générale et comme administrateur.

Les mandats de CASALE Grégory, FILOT Bernard, MEYERS Baudouin et PETRE Xavier, venus à échéance le 23/02/2022 sont prolongés par l'assemblée générale pour une durée de 6 ans.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/09/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).